



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/839
18 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES EN SOMALIE PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT AU
PARAGRAPHE 2 DE LA RÉOLUTION 923 (1994) DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, qui porte sur les faits nouveaux relatifs au processus de réconciliation politique, à la mission humanitaire, à la situation en matière de sécurité et au renforcement des institutions en Somalie, est présenté au Conseil de sécurité conformément au paragraphe 2 de la résolution 923 du 31 mai 1994.

2. Mon nouveau Représentant spécial en Somalie, M. James Victor Gbeho du Ghana, est arrivé dans le pays le 1er juillet 1994. Le Représentant spécial par intérim, M. Lansana Kouyate, y restera jusqu'à la fin de juillet 1994 afin d'assurer un transfert sans heurt des responsabilités.

II. LA MISSION HUMANITAIRE

3. Les progrès se poursuivent en vue de réaliser les objectifs consistant à répondre aux besoins d'urgence et à passer au stade du redressement en améliorant la situation des secteurs les plus vulnérables de la population, en particulier les femmes et les enfants, et en trouvant des solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ces avancées sur le front humanitaire restent toutefois extrêmement fragiles vu l'insécurité qui continue de régner et en l'absence de structures nationales capables d'améliorer le sort des couches vulnérables de la population et de faire face aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'action de l'homme.

4. La Division pour la coordination des affaires humanitaires de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) a continué à fournir des services de coordination, d'information et de soutien logistique à la communauté humanitaire, tout en s'efforçant d'aider à réinstaller les personnes déplacées à l'intérieur du pays et en encourageant la mise en oeuvre de projets communautaires à petite échelle dans les zones géographiques et les secteurs prioritaires d'où sont absents les organismes opérationnels.

5. La période considérée a été marquée par l'endiguement d'une poussée de choléra qui aurait pu être catastrophique et par la poursuite du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, on a enregistré plusieurs reculs importants, notamment l'interruption, pour des raisons de sécurité, des activités du Programme alimentaire mondial (PAM) à Kismayo, ainsi que de celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Afmadu et Buale et de l'organisation britannique Save the Children Fund à Mogadishu.

A. Examen sectoriel

Alimentation et nutrition

6. Durant la majeure partie de 1993, le PAM a fourni d'importants secours d'urgence à quelque 1,2 million de personnes. À la fin de l'année, la situation s'était améliorée et le nombre de bénéficiaires était tombé à 650 000. Le PAM a réorienté son action pour qu'elle soit axée sur le relèvement plutôt que sur les secours. En mars 1994, il soutenait 550 projets de relèvement à petite échelle. Ces projets doivent permettre de créer des emplois, de relancer le secteur agricole, de réactiver l'économie de marché et d'encourager l'autosuffisance alimentaire. Alors qu'en janvier 1993 les secours d'urgence représentaient la totalité de l'assistance du PAM en Somalie, en mai 1994 ils n'en constituaient plus que 25 % environ, 130 000 personnes recevant une aide alimentaire d'urgence et 520 000 bénéficiant des activités de relèvement et de développement mises en oeuvre avec l'aide du PAM.

7. Durant ces derniers mois, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé 73 centres d'alimentation complémentaire dans le centre et le sud du pays, touchant 53 000 femmes et enfants par mois en moyenne, alors que ce chiffre dépassait 95 000 au plus fort de l'urgence. En mai, cependant, le nombre de bénéficiaires a recommencé à augmenter en raison d'une hausse considérable du prix des denrées dans certaines régions par suite de mauvaises récoltes et de l'insécurité qui empêchait l'accès aux marchés. L'UNICEF appuie également des programmes de nutrition, y compris la distribution de suppléments de vitamine A à 40 000 enfants par mois en moyenne.

8. Un rapport publié à la mi-juin par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par le PAM prévoit que la production de céréales alimentaires sera de 44 500 tonnes environ pendant la petite saison des pluies de 1993/94, soit un tiers seulement du chiffre de l'année précédente, malgré une augmentation de près de 50 % de la surface ensemencée. La production totale de céréales alimentaires en 1993/94 sera probablement inférieure de 60 % à la moyenne d'avant la guerre civile. Cette forte baisse, qui est due à l'absence de précipitations dans les principales zones de culture, obligera à recourir à des importations considérables jusqu'à la prochaine grande récolte en août. Les besoins d'aide alimentaire pour 1993/94 sont estimés à 343 000 tonnes environ. Les livraisons annoncées à ce jour s'élevant à 200 000 tonnes, il manque encore 143 000 tonnes.

Santé

9. L'endiguement de la poussée de choléra qui avait commencé au début de février 1994 résulte en grande partie des efforts concertés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes somalis, ainsi que d'un soutien logistique important d'ONUSOM II. Au total, 24 650 cas avaient été dépistés et 872 décès avaient été signalés à la fin juin. L'OMS concentre actuellement ses efforts sur la partie nord-ouest du pays qui continue d'être touchée, tandis que l'UNICEF poursuit la chloration des points d'eau afin d'enrayer l'épidémie et s'efforce de changer l'attitude de la population vis-à-vis de l'assainissement.

10. Au cours de la période considérée, l'OMS a étendu son aide aux programmes de traitement antituberculeux à Mogadishu, à Belet Hawa (Gedo) et au nord-ouest de la Somalie. Elle fournit des médicaments antipaludéens, du matériel de laboratoire et des fournitures à Mogadishu et Hargeisa. L'OMS, l'UNICEF et Pharmaciens sans frontières (PSF) ont continué d'exploiter conjointement un réseau d'achat et de distribution de médicaments essentiels et de directives pour les soins de santé primaires.

11. Entre septembre 1993 et juillet 1994, l'UNICEF a poursuivi son objectif visant à vacciner 142 000 enfants contre la tuberculose, 164 000 enfants contre quatre autres maladies et 102 000 femmes en âge de procréer contre le tétanos. Malgré les difficultés sur le plan de la sécurité, des campagnes d'information ont été menées à Mogadishu Nord, à Kismayo, dans la vallée du Djouba et à Bossasso. L'UNICEF fournit actuellement diverses formes d'aide à 24 hôpitaux, 105 centres de protection maternelle et infantile, 50 départements ambulatoires et plus de 200 postes sanitaires, outre la formation qu'il dispense aux agents sanitaires locaux et aux accoucheuses traditionnelles.

Eau

12. L'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au réseau de distribution d'eau de Mogadishu, qui avait débuté en juin 1992 en tant que projet d'aide d'urgence, est aujourd'hui suspendu en raison de conflits du travail chroniques donnant lieu à des menaces contre le personnel. En outre, les fonds d'urgence affectés à ce projet se trouvent épuisés et le PNUD recherche d'urgence des contributions pour pouvoir assurer l'approvisionnement et les services jusqu'à la fin de l'année. Toute interruption de l'approvisionnement en eau exposerait jusqu'à 1 million de Somalis aux maladies transmises par l'eau et rendrait plus que probable la réapparition du choléra. En outre, elle aggraverait la situation pour ce qui est de la sécurité et risquerait de déstabiliser la région de Mogadishu. Déjà, dans tout le pays, il est difficile de se procurer de l'eau potable et de nombreux habitants sont obligés de se fournir à des points d'eau contaminés, s'exposant ainsi aux maladies, malgré les efforts faits par l'UNICEF, le HCR, plusieurs ONG et des contingents militaires nationaux pour creuser de nouveaux puits protégés, remettre en état des puits existants et soutenir des projets d'adduction d'eau dans les villes.

Agriculture et pêche

13. En prévision de la campagne agricole, la FAO a distribué 300 tonnes de semences de céréales, 10 tonnes de semences potagères et 62 000 outils en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, des ONG et des contingents militaires nationaux. Des équipes phytosanitaires assurent une surveillance et effectuent des pulvérisations contre les ravageurs des cultures les plus répandus. Dans le nord-ouest du pays, la FAO a remis en état des abattoirs. La FAO et le PNUD vont participer à un projet de développement de la pêche dans les zones de Merka à Adale.

Éducation

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec l'appui de l'UNICEF, du HCR et des ONG, a créé deux centres de développement de l'éducation, l'un à Mogadishu et l'autre à Baidoa, qui sont utilisés depuis 1993 pour élaborer des programmes, concevoir et produire du matériel et des manuels d'enseignement, ainsi que des programmes de formation des maîtres, et aider à la mise en place d'une administration locale en l'absence d'un véritable ministère de l'éducation. Des ateliers sont organisés pour les enseignants somalis sur tout le territoire national et dans les camps de réfugiés au Kenya. Une unité d'apprentissage ouvert, créée à la fin de mars 1994, assure aujourd'hui une formation en cours d'emploi à 105 enseignants de Mogadishu. Des dispositions sont prises pour que les programmes de l'unité puissent être offerts aussi à Baidoa et à Hargeisa. L'UNICEF a fourni une aide matérielle à quelque 400 écoles primaires dans l'ensemble du pays. On met désormais l'accent sur le soutien aux écoles coraniques qui sont restées actives malgré les troubles de ces dernières années.

Logement et survie

15. Le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) élaborent en collaboration un programme visant à appuyer la construction d'abris et de logements peu coûteux dans la région de Nugal, au nord-est du pays, et à aider la municipalité d'Hargeisa à remettre en état des installations et à restaurer la capacité de gestion municipale.

Transports

16. Le PNUD, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec un apport complémentaire du PAM, fournit un appui administratif aux ports de Mogadishu et de Kismayo. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le PNUD prêtent leur concours en vue de renforcer les moyens dont disposent le pays pour gérer l'aéroport de Mogadishu.

B. Installation et rapatriement

17. On dénombre encore quelque 500 000 Somalis réfugiés dans les pays voisins et environ 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la majorité (240 000) se trouve à Mogadishu.

18. ONUSOM II a continué de participer activement au programme de réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, avec l'appui de la composante militaire (transit, services médicaux, transport, escortes) et le concours des ONG, du PAM et de l'UNICEF qui l'ont aidée à recenser les bénéficiaires, à négocier des arrangements avec les chefs des village d'origine, à distribuer des secours alimentaires et à offrir une assistance aux familles. Pendant la période considérée, 15 000 personnes au total ont bénéficié de ce programme et pu regagner leur lieu de résidence habituel.

19. En l'absence pour la mise en oeuvre du programme humanitaire en Somalie d'un organisme ayant l'expérience nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins les plus urgents des personnes déplacées, la Division des questions humanitaires d'ONUSOM II a dû assurer directement l'exécution des opérations. Au début juin, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a entrepris une mission d'évaluation de 10 jours en Somalie en vue d'élaborer un programme complet pour la réinstallation des personnes qui restaient déplacées à l'intérieur du pays. Je me félicite de cette initiative et demande instamment aux gouvernements d'offrir l'appui financier nécessaire pour que le problème puisse être réglé rapidement. Cependant, il n'est pas dit que toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays veuillent regagner leur précédent lieu de résidence. C'est pourquoi le PNUD a engagé des consultations avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue de mettre sur pied, à l'intention des personnes déplacées, et en particulier de celles qui se trouvent dans la région de Mogadishu, un programme de création d'emplois et autres activités rémunératrices.

20. Le camp de réfugiés de Liboi (Kenya) a été fermé le 17 juin, ce qui porte à trois le nombre total de camps de réfugiés somalis ayant fermé leurs portes au cours des six derniers mois. Vingt-quatre mille des 42 000 réfugiés somalis enregistrés au camp de Liboi ont choisi de rentrer dans leur pays, tandis que les autres ont été transférés dans un autre camp situé en territoire kenyan à une certaine distance de la frontière. Le HCR a entrepris, de concert avec l'UNICEF et avec les ONG basées en Somalie, de superviser ces mouvements de rapatriement volontaire, et il se tient prêt à intervenir pour remédier à tout problème éventuel. Il prévoit également d'autres opérations de rapatriement volontaire par voie de terre et par voie de mer, qui devraient permettre de rapatrier des milliers de Somalis réfugiés au Kenya (35 000), en Éthiopie (15 000) et au Yémen (jusqu'à 5 000). Toutefois, faute de ressources suffisantes, il a dû ralentir très fortement les activités de rapatriement et de réinsertion qu'il menait en Somalie, ce qui l'a obligé à lancer un appel de fonds le 1er juillet 1994.

C. Du stade des opérations de secours à celui du relèvement et de la reconstruction

21. À la suite du transfert du Bureau des Nations Unies pour le développement d'ONUSOM II au PNUD, qui a pris effet le 1er mai 1994, ONUSOM II et le PNUD ont signé un mémorandum d'accord relatif au concours qu'ONUSOM II continuerait d'apporter au Bureau des Nations Unies pour le développement, et en particulier à l'appui logistique qu'il lui fournirait pour l'élaboration de plans régionaux

et la conduite de missions techniques ou de donateurs. En mai dernier, le Bureau des Nations Unies pour le développement a envoyé dans le Moyen Chebeli une mission chargée d'établir un plan régional et, à la fin du mois de juin, une mission technique s'est rendue dans la région de Nugal. Une mission se composant de représentants de plusieurs donateurs devrait se rendre au nord-est de la Somalie en juillet prochain. On se souviendra qu'au paragraphe 5 de la résolution 897 (1994), le Conseil de sécurité a approuvé l'idée de donner la priorité, dans l'affectation des ressources internationales consacrées à la reconstruction, aux régions dans lesquelles la sécurité est en voie de rétablissement et aux institutions somaliennes locales qui sont prêtes à coopérer avec la communauté internationale pour arrêter des priorités de développement.

22. Le Programme de relèvement de la Somalie, qui est financé par le PNUD et est doté d'un budget de 20 millions de dollars des États-Unis, poursuit ses activités dans le nord-ouest, le nord-est et le sud du pays par le biais des bureaux pour l'exécution des projets. Les sous-projets qui sont actuellement mis en oeuvre portent sur des domaines tels que la réfection des écoles, la remise en état des puits et des sondages, la mise sur pied de comités des ressources en eau, la construction de routes, la promotion des petites entreprises par le biais de coopératives, l'agriculture, les pêches, la production d'encens, les mécanismes de crédit et la commercialisation des produits.

23. Comme nous l'avons déjà indiqué, les résultats obtenus dans le cadre des efforts entrepris en vue de résoudre une des crises humanitaires les plus graves que le monde ait jamais connue restent extrêmement fragiles. Les organisations humanitaires se demandent avec une réelle inquiétude si la diminution des ressources disponibles et l'aggravation des problèmes de sécurité ne les empêcheront pas de mener à bien leurs tâches prioritaires, à savoir protéger les plus vulnérables, encourager les rapatriements volontaires de réfugiés, réinstaller les personnes déplacées à l'intérieur du pays et faciliter le passage au stade du relèvement et de la reconstruction.

III. PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

A. Fonctions assumées par les forces d'ONUSOM II en matière de sécurité

24. Dans le cadre de son mandat, ONUSOM II s'emploie à assurer la sécurité des installations principales, à escorter les convois d'aide humanitaire et à protéger le personnel, en particulier dans les situations d'urgence et dans celles où, en raison notamment des actes de banditisme, les conditions de sécurité sont particulièrement précaires. Tout en cherchant à former davantage de policiers somalis, ONUSOM II entreprend de plus en plus d'opérations conjointes avec la police locale, ce qui permet d'assurer une participation somalienne aux opérations de sécurité.

B. Combats entre clans

25. Les conditions de sécurité se sont récemment aggravées, en particulier à Mogadishu, en raison des affrontements qui ont opposé différents clans et sous-clans. Le plus grave de ces affrontements, qui a éclaté dans le sud de

Mogadishu le 24 juin 1994 et qui a opposé le sous-clan des Habr Gedir à celui des Hawadle, a menacé de s'étendre à l'ensemble de la capitale et de ses environs. Le Représentant spécial adjoint par intérim a lancé un appel aux deux parties pour qu'elles mettent fin aux hostilités. Cet appel a été largement diffusé par la presse et les stations de radio locales. Le Représentant spécial adjoint par intérim a également discuté avec M. Ali Mahdi, le général Mohamed Farah Aidid ainsi que d'autres dirigeants politiques et militaires, des moyens et des méthodes qui permettraient de faire cesser les combats. Ses interlocuteurs sont tous convenus qu'il fallait mettre un terme aux affrontements et se sont dits prêts à continuer d'appuyer les efforts entrepris par ONUSOM II en vue d'aboutir à un accord global qui puisse mettre fin aux hostilités. On croit comprendre que certains anciens appartenant au clan des Abgal, des Habr Gedir et des Mursade se sont rencontrés à Mogadishu afin de trouver des moyens de désamorcer la tension et de rétablir la paix.

26. Pendant les hostilités, ONUSOM II a pris les mesures de sécurité suivantes : a) tous ses points d'appui qui se trouvent à Mogadishu ont été placés en état d'alerte maximale; b) il a été interdit aux milices somaliennes de déployer des véhicules "technicals", en particulier autour du point d'appui No 7; c) la Force de réaction rapide a été mise en état d'alerte; d) des hélicoptères Cobra appartenant à ONUSOM II ont survolé régulièrement les zones de combat interclans afin de surveiller l'évolution de la situation; e) les mouvements du personnel et des véhicules d'ONUSOM II ont été limités; f) on a renforcé les effectifs chargés de patrouiller le long des principaux itinéraires empruntés par les convois d'approvisionnement d'ONUSOM II; et g) tous les membres du personnel logés dans l'enceinte de l'ambassade et de l'université ont été obligés de porter des casques et des gilets pare-balles pour se déplacer à l'intérieur de ces zones.

27. Outre la détérioration des conditions de sécurité due aux affrontements interclans, un convoi d'ONUSOM II a été victime d'une embuscade qui lui a été tendue le 18 juillet 1994 à Mogadishu et au cours de laquelle deux soldats malaisiens ont trouvé la mort et quatre soldats (trois Malaisiens et un Italien) ont été blessés. Durant cette attaque, 11 soldats, dont les quatre blessés, ont été enlevés puis ultérieurement relâchés.

C. Incidences de la détérioration des conditions de sécurité sur les opérations d'aide humanitaire

28. Les combats interclans qui, au cours de ces trois derniers mois, ont éclaté par intermittence à Mogadishu, ont, pendant presque la moitié de la période considérée, pratiquement paralysé toutes les activités humanitaires menées dans la capitale et son voisinage immédiat. Cette instabilité a aussi pour effet de paralyser les mécanismes par ailleurs déjà fragiles, qui servaient à régler les différends (en particulier, les différends liés à l'emploi) opposant les organismes humanitaires à la communauté locale. L'organisation humanitaire Save the Children Fund (Royaume-Uni) a dû suspendre jusqu'à une date indéterminée les activités qu'elle menait à Mogadishu. Le PNUD a dû faire de même pour les activités qu'il avait entreprises au titre du projet d'approvisionnement en eau de Mogadishu. Dans le port, le trafic commercial a été interrompu pendant deux semaines et les opérations que le Programme alimentaire mondial y menait ont été fortement ralenties par les menaces dont son personnel a été victime et par des

pillages de grande ampleur. Les routes d'accès au port ont souvent été bloquées par des milices armées. Il en résulte que, pendant le deuxième trimestre de 1994, le PAM n'est parvenu à sortir du port que 10 000 tonnes de secours, soit moins de la moitié des quantités prévues. Les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires sont souvent obligés d'engager des gardes de sécurité locaux pour protéger leurs biens, d'où le risque d'un retour à la situation complètement anarchique qui prévalait aux tout premiers stades de la crise.

29. Dans les zones situées dans la partie méridionale du pays, la situation est demeurée plus stable, à l'exception toutefois de Wajid, où un membre expatrié de l'organisation humanitaire Médecins du Monde (Grèce) a perdu la vie en mars, et de certaines régions du Djouba inférieur où plusieurs incidents, dont l'un a provoqué la mort d'un fonctionnaire du HCR en avril dernier, se sont produits. On espère que les récents accords de réconciliation du Djouba inférieur et d'Absame permettront d'améliorer la sécurité dans la région. Les incidents les plus graves qui se sont produits à l'extérieur de Mogadishu ont eu lieu pour la plupart dans la partie méridionale du pays où les troupes d'ONUSOM II ne sont pas stationnées en permanence. Dans d'autres endroits, la présence de ces troupes a aidé à lutter contre les actes de banditisme et à assurer la protection, non seulement du personnel expatrié, mais aussi du personnel somali.

30. Les incertitudes qui subsistent quant à la taille et aux modalités de déploiement futures des troupes préoccupent les organismes humanitaires. En effet, les organismes des Nations Unies et les ONG qui opèrent en Somalie estiment que la sécurité des ports et des aéroports, la possibilité d'accéder à ces endroits, la protection des bureaux, des résidences et des entrepôts, la présence de troupes à même d'escorter les convois et l'existence de moyens d'évacuation rapide sont des conditions indispensables à la poursuite de leurs travaux. Or, comme le montre le présent rapport, dans certaines régions du pays, et notamment à Mogadishu, ONUSOM II a de plus en plus de mal à satisfaire à assurer ce type de services.

IV. STRUCTURE, MOYENS ET TÂCHES DIVERSES DE LA FORCE

A. Effectif et déploiement

31. La Force comptait au 10 juillet 1994 un effectif de 18 790 hommes, y compris les éléments de soutien logistique. Elle est déployée comme suit :

<u>Pays fournisseur des contingents</u>	<u>Unité</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Effectif</u>
Australie	Unité de contrôle des mouvements	Mogadishu	55
Bangladesh	Bataillon	Afgoi	940
Botswana	Bataillon	Bardera	420
Égypte	Brigade	Port et aéroport de Mogadishu	1 665
Inde	Brigade	Baidoa/Kismayo	4 920
Irlande	Unité de transport	Baidoa	90
Malaisie	Bataillon	Mogadishu	955
Népal	Unité de sécurité	Mogadishu	310
Nigéria	Bataillon	Merka	700
Pakistan	Brigade	Mogadishu	6 875
	Force de réaction rapide	Mogadishu	170
Roumanie	Hôpital	Mogadishu	230
Zimbabwe	Bataillon	Balad/Belet Weyne	900
	Compagnie de transmissions		
Multinational	QG de la Force	Mogadishu	560
Total			18 790

32. À l'extérieur de Mogadishu, les forces d'ONUSOM II sont clairsemées. Depuis mars, les troupes ont été considérablement réduites dans la zone de responsabilité de Balad/Belet Weyne. Une seule compagnie se trouve actuellement à Belet Weyne et un seul bataillon à Balad, aucun effectif n'étant déployé entre ces deux emplacements dans la région de Jowhar/Jalalaxi sur le cours moyen du Chebeli. Dans des zones importantes, la seule contribution d'ONUSOM II au maintien de la sécurité consiste à effectuer des patrouilles régulières. Il est également de plus en plus difficile d'assurer, avec les moyens et les effectifs voulus, l'escorte des convois humanitaires et logistiques. Ces difficultés s'aggraveront si les conditions de sécurité se détériorent encore.

B. Conception des opérations

33. Eu égard au mandat révisé d'ONUSOM II approuvé par le Conseil de sécurité, la conception des opérations est axée sur la consolidation des activités dans la zone d'opérations actuelle à l'intérieur de Mogadishu et dans les régions extérieures. Les tâches principales consistent à :

a) Assurer la sécurité des installations et moyens essentiels, en particulier les aéroports, les ports et les lignes de communications;

b) Maintenir une présence continue sur les itinéraires essentiels et à l'intérieur des zones de responsabilité grâce à des patrouilles régulières;

c) Aider à reconstituer la police somalie grâce à une assistance directe et à des patrouilles communes;

d) Assurer la sécurité des convois d'aide humanitaire.

C. Tâches diverses

Opérations aériennes

34. Un plan est en place afin de rétablir le contrôle civil national de l'espace aérien de la Somalie. Une liaison étroite est assurée avec l'OACI et des progrès sont accomplis. Un accord est en cours d'élaboration afin de créer un fonds d'affectation spéciale pour la perception de droits de navigation applicables aux aéronefs empruntant l'espace aérien de la Somalie et un contrat avec l'Association du transport aérien international (IATA) est en préparation pour la collecte des fonds. La mise en place d'un dispositif général a été entreprise à l'aéroport de Mogadishu. Une équipe de gestion, composée de personnel militaire d'ONUSOM II, est responsable du fonctionnement de l'aéroport. Bien que les services de contrôle du trafic soient pour le moment assurés par du personnel militaire, des contrôleurs civils locaux sont actuellement formés et devraient être disponibles en nombre suffisant d'ici à octobre 1994 pour que ONUSOM II n'assume plus que des tâches de supervision.

Appui humanitaire

35. L'assistance humanitaire fournie par les contingents d'ONUSOM II porte sur une large gamme d'activités, qui consistent entre autres à fournir des escortes de sécurité aux convois humanitaires et à organiser des cours spécialisés pour la police somalie. De nombreux projets de développement communautaire ont été réalisés et la fourniture d'une aide médicale à la population civile somalie est une tâche prioritaire pour tous les militaires. Les contingents stationnés dans la région fertile de la basse vallée de Chebeli s'emploient surtout à aider l'agriculture locale, tandis que ceux qui se trouvent dans des zones urbaines telles que Mogadishu appuient la mise au point de projets de développement communautaire et de formation professionnelle dans les zones où les conditions de sécurité le permettent. Les forces d'ONUSOM II ont également fourni une aide à des projets concernant la réalisation de travaux rémunérés en vivres, l'amélioration de l'approvisionnement en eau, la réinstallation des personnes déplacées, l'assistance médicale, la reconstruction, l'élevage et les soins vétérinaires.

Appui à la police somalie

36. Le transfert graduel des fonctions de sécurité d'ONUSOM II à la force de police somalie reconstituée est un objectif primordial du programme relatif à la police. ONUSOM II s'y emploie en assurant la sécurité des principaux postes de police et tribunaux et la formation de base qui n'est pas disponible dans le cadre d'autres programmes, ainsi qu'en aidant à la livraison des véhicules, des armes et du matériel de la police. Le personnel militaire organise actuellement, à l'intention de 520 policiers somalis, des exercices d'entraînement et des cours de maniement d'arme, de conduite et d'entretien des véhicules, d'hygiène et d'assainissement.

V. PROGRAMME DE DÉSARMEMENT ET DE DÉMOBILISATION

37. Dans la Déclaration des dirigeants des organisations politiques somaliennes, signée à Nairobi, le 24 mars 1994 (S/1994/614, annexe I), les dirigeants des factions politiques somaliennes ont explicitement exprimé leur appui au concept de désarmement volontaire. Au paragraphe 4 de la résolution 923 (1994), le Conseil de sécurité a demandé instamment à toutes les parties en Somalie de coopérer pleinement avec ONUSOM II et de s'acquitter des engagements qu'elles avaient pris et de mettre en oeuvre les accords qu'elles avaient signés, y compris ceux qui concernent le désarmement volontaire. Toutefois, ces engagements n'ont pas été honorés et il est évident que les milices se réarment et reconstituent leur arsenal. On a constaté au cours de ces derniers mois que le nombre de "technicals" et de véhicules occupés par des miliciens armés avait augmenté aux abords des quartiers et des points d'appui d'ONUSOM II. Les Somaliens ne sont actuellement pas disposés à rendre leurs armes volontairement. Au cas où ils s'y résoudraient, ONUSOM II est prête à rassembler toutes les armes rendues et à les mettre en sécurité.

VI. PROGRAMME DE DÉMINAGE

38. Le programme de déminage a continué de s'amplifier depuis mon dernier rapport et les projets dans ce domaine sont entièrement exécutés par des démineurs somaliens. Les groupes de déminage ont plus que doublé et se chiffrent maintenant à 13, et 5 autres seront prêts sous peu. Le nombre d'engins détruits s'est également accru : la destruction des mines antichars a augmenté de 60 % pour atteindre 5 253 unités et a doublé dans le cas des mines antipersonnel (2 223 unités) et des munitions non explosées (20 150 unités). En outre, 56 kilomètres carrés de pâturages et 60 kilomètres carrés de routes ont été déminés.

39. Le déminage pourrait se dérouler dans des conditions plus sûres si le processus de réconciliation progressait davantage. ONUSOM II pourrait alors affecter davantage de personnel international à la supervision et au contrôle des activités de déminage.

VII. PROGRAMMES RELATIFS À LA POLICE ET À LA JUSTICE

40. La Division de la police nouvellement créée – qui faisait auparavant partie de la Division de la justice – a pour objectif principal de reconstituer d'ici à la fin de 1994 une force de police somalienne neutre et fiable, dotée de 10 000 hommes. Au 8 juillet 1994, le nombre de recrues s'élevait à 7 869 personnes. La Division de la police a intensifié ses activités concernant la formation du personnel, la fourniture et l'utilisation du matériel et d'autres formes de soutien logistique, ainsi que la réparation ou la remise en état des postes de police. Au 8 juillet 1994, 96 des 125 postes de police fonctionnaient.

41. En ce qui concerne le programme de formation, les 50 officiers de police civile fournis par les États Membres ont été déployés dans les régions du pays où les conditions de sécurité le permettent. Ces régions sont les suivantes : Baidoa (Zimbabwe : cinq), Hargeisa (Pays-Bas : trois et République de Corée : deux), Mogadishu (Ghana : un, Irlande : un, Italie : un et Malaisie : trois) et

/...

Bardera (Ghana : quatre). Le déploiement de la police civile à Galkayo, Kismayo et Merka s'effectuera lorsque les conditions de sécurité le permettront et lorsque des moyens d'hébergement et de formation seront disponibles. Un groupe supplémentaire de cinq conseillers de la police est déployé à Baidoa, Bossasso, Galkayo et Mogadishu. D'autres conseillers devraient être déployés sous peu à Afgoi, Balad, Bardera et Kismayo. L'équipe de formation fournie par l'International Criminal Investigations Technical Assistance Programme (ICITAP) des États-Unis a été récemment retirée temporairement de Somalie pour des raisons de sécurité.

42. L'un des principaux obstacles à la réalisation du programme relatif à la police somalie a été le manque de moyens de formation dans les régions. Les installations qui existaient auparavant sont maintenant détruites, en mauvais état ou occupées par des squatters. Afin de résoudre ce problème, en particulier à Mogadishu, l'ICITAP a aidé à remettre en état, dans l'enceinte de l'ambassade à Mogadishu, une école de formation qui peut accueillir jusqu'à 100 personnes.

43. La Darawishta est une unité de déploiement rapide qui sera chargée d'intervenir dans les régions dans des cas difficiles tels que le banditisme, les pillages et autres infractions graves. L'entraînement de la Darawishta devrait être terminé d'ici à la fin de septembre 1994. Le personnel formé, qui devrait atteindre environ 2 000 hommes, sera affecté dans les régions. L'aspect militaire de l'entraînement de la Darawishta est très important pour que l'unité puisse lutter efficacement contre le crime dans les régions.

44. La Division de la justice continue à consolider ses programmes concernant l'appareil judiciaire, le système carcéral, la justice pour mineurs, la prévention du crime et les droits de l'homme. La réparation et la remise en état de 54 tribunaux dans 28 districts progressent et des plans sont élaborés afin de remettre en état 38 autres tribunaux de district, 8 tribunaux régionaux et 8 tribunaux de la cour d'appel. Les missions entreprises en mai et juin par le personnel de la Division de la justice ont permis d'identifier 146 juges pour les tribunaux qui sont actuellement rétablis dans les régions suivantes : Bari, Nugal, Mudug, Djouba inférieur, Bakool, Gedo, Hiran et Chebeli inférieur.

45. Dans le cadre du programme de travail portant sur le système carcéral, la remise en état de 14 prisons dans 9 régions est près d'être achevée. La Division de la justice assure une liaison avec les conseils de district et de région concernés afin de nommer des gardiens pour les prisons supplémentaires qui sont actuellement remises en état. Des programmes de formation destinés au personnel carcéral devraient commencer en juillet.

46. Dans le cadre du programme de travail relatif à la justice pour mineurs, la loi somalie sur les tribunaux et les établissements correctionnels pour mineurs a été traduite en italien et en somali et les commentaires qui ont été écrits à son sujet sont actuellement rassemblés. Dans les établissements correctionnels qui ont été rétablis en Somalie, on s'attache actuellement à répondre aux besoins spécifiques des mineurs afin d'appliquer les normes internationales pertinentes. Le projet pilote de réinsertion, d'éducation et de loisirs en faveur des enfants des rues commencera dès que les conditions de sécurité le permettront à Mogadishu.

47. Dans le cadre de son programme relatif aux droits de l'homme, la Division cherche à ce que ses activités aillent au-delà de la surveillance des droits des détenus et des prisonniers, des droits des accusés et de l'exécution des tâches de la police, des tribunaux et des autorités carcérales. Le programme portera également sur des questions telles que les droits des femmes et des enfants en Somalie. Des cours éducatifs en matière de droits de l'homme, en particulier au moyen de séminaires, sont actuellement mis au point. La Division de la justice a maintenant commencé à déployer ses fonctionnaires dans les régions afin de fournir une aide aux juridictions pénales qui sont actuellement rétablies. Une assistance considérable est obtenue auprès des Volontaires des Nations Unies.

VIII. FAITS NOUVEAUX SUR LE PLAN POLITIQUE

48. Dans mon rapport en date du 24 mai 1994 (S/1994/614, par. 6 et 7), j'ai noté que dans la Déclaration signée à Nairobi le 24 mars 1994 (voir par. 37 ci-dessus), les dirigeants somalis avaient décidé de convoquer le 15 mai 1994 une conférence de réconciliation nationale pour élire un président et des vice-présidents et nommer un premier ministre, et de convoquer le 15 avril 1994 une réunion préparatoire à la conférence. Les deux réunions ont été par la suite reportées du fait des événements signalés dans ce même rapport. Selon les explications fournies, ces reports répétés devaient permettre d'assurer la participation d'une faction du Nord-Ouest afin de maintenir l'intégrité territoriale de la Somalie et de donner à une autre faction du Nord-Est le temps de résoudre le différend concernant la direction de la faction. Ces atermoiements m'ont beaucoup préoccupé et ont soulevé des doutes sérieux quant à l'attachement véritable des dirigeants somalis à la réconciliation nationale.

49. Aucun progrès n'a été réalisé à cet égard depuis mon rapport du 24 mai. Le Représentant spécial par intérim a entrepris des consultations intenses avec les deux signataires de la Déclaration de Nairobi, à savoir M. Ali Mahdi Mohamed, au nom du Groupe des 12, et le général Mohamed Farah Hassan Aidid, au nom de l'Alliance nationale somalie (SNA) et les factions qui lui sont alliées, et s'est employé sans relâche à obtenir leur accord sur une nouvelle date et sur le lieu de la réunion préparatoire. Cependant, le Groupe des 12 s'est dit préoccupé par la situation d'insécurité qui règne à Mogadishu et a demandé que la réunion se tienne à Nairobi. Aucun accord n'a été obtenu jusqu'ici sur la date ou sur le lieu. La date est maintenant fonction de l'issue d'un certain nombre de réunions et de consultations régionales et claniques qui, selon ce qui est déclaré, constituent un prélude crucial à la réconciliation nationale. Il s'agit notamment de la conférence de réconciliation régionale dans le Djouba inférieur, qui s'est tenue du 24 mai au 19 juin 1994 à Kismayo, de la conférence de réconciliation des Absame, qui a eu lieu du 26 juin au 9 juillet 1994 à Doble, et du congrès du Front démocratique de salut somali (SSDF), qui doit se réunir sous peu pour résoudre le différend concernant la direction de ce parti. Le calendrier convenu en mars enregistre déjà un retard de plus de trois mois et rien n'indique quand la réunion préparatoire, pour ne pas parler de la conférence elle-même, aura lieu.

50. La conférence du Djouba inférieur a débouché sur la signature, le 19 juin 1994, d'un accord aux termes duquel les représentants des 19 clans et sous-clans de cette région ont demandé l'application d'un cessez-le-feu général dans la région à partir du 24 juin 1994, l'ouverture de toutes les routes,

l'organisation de campagnes de sensibilisation, la restitution des biens à leurs propriétaires légitimes, la sécurité du personnel et des biens des organismes des Nations Unies et des ONG, et la mise en place d'une administration dans la région ainsi que d'organes judiciaires et d'un système carcéral. Quatre comités ont été créés pour surveiller l'application de l'accord. Le 19 juin 1994, le général Mohamed Said Hersi "Morgan" et M. Osman Atto, respectivement au nom du Mouvement patriotique somali (SPM) et du SNA, ont signé une déclaration dans laquelle leurs factions s'engageaient à appuyer l'application de l'accord. Cette déclaration était d'autant plus importante que la conférence avait laissé aux dirigeants des factions le soin d'arrêter les dispositions relatives au cantonnement et à la réinsertion des miliciens. Les deux dirigeants ont souscrit à la décision prise par la conférence de faire de Kismayo une zone exempte d'armes.

51. La conférence du Djouba inférieur a donné aux sous-clans des Absame, absents de la conférence, la possibilité de participer à l'application de l'accord à l'issue des négociations intraclaniques qu'ils avaient tenues à Doble. La conférence, à laquelle participaient 500 personnes représentant 11 sous-clans des Absame, s'est ouverte le 26 juin 1994 dans une atmosphère de fête, les représentants se félicitant du grand nombre de réfugiés revenus du Kenya en prévision de la paix et de la stabilité qui, selon eux, devaient résulter de la conférence du Djouba inférieur et de celle des Absame.

52. La conférence des Absame s'est terminée le 9 juillet 1994 par la lecture d'un accord aux termes duquel les participants ont notamment créé des mécanismes destinés à réunifier le SPM et le SPM (SNA) et à régler de façon pacifique les différends concernant les biens et ont demandé la réconciliation entre les Absame et les autres communautés somalies, la garantie de la sécurité des organismes humanitaires travaillant dans les zones contrôlées par les Absame et la création de tribunaux, d'un système carcéral et d'une force de police. Dans son allocution à la cérémonie de clôture de la conférence, mon Représentant spécial a souligné qu'il fallait que les Absame entament le dialogue avec les autres communautés afin de parvenir à s'entendre avec les signataires de l'accord de paix du Djouba inférieur dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

53. ONUSOM II a continué d'apporter son concours à la mise en place des conseils de district. C'est ainsi que deux autres conseils de district ont été créés à Las Koreh et Dahar dans la région de Sanaag depuis la signature de la Déclaration de Nairobi en mars. C'était la première fois que la population d'une région située dans le "Somaliland" invitait ONUSOM II à l'aider à créer ses propres structures administratives locales. Le nombre de conseils de district créés à ce jour s'élève à 57 (sur un total de 92¹). Le nombre de conseils régionaux s'établit toujours à 8 sur un total de 18.

IX. OBSERVATIONS

54. Le présent rapport décrit les efforts qu'ONUSOM II continue de mener pour améliorer la situation en Somalie, qui est nettement meilleure qu'au moment où la Force a été déployée, encore qu'elle se soit dégradée depuis la date de publication de mon dernier rapport le 24 mai 1994. Dans de nombreuses régions, la vie redevient normale et la production agricole reprend. Le rétablissement

des institutions, en particulier la police et le pouvoir judiciaire, se poursuit. Ces progrès donnent des raisons d'espérer que les populations somaliennes peuvent reprendre le cours normal de leur vie après les épreuves qu'elles ont endurées au cours des dernières années. Par contre, la sécurité s'est considérablement dégradée, surtout à Mogadishu, du fait de la reprise des combats interclaniques et de la recrudescence du banditisme; le processus de réconciliation nationale évolue avec une lenteur telle qu'il ne faut guère s'attendre à ce qu'il puisse aboutir en mars 1995.

55. Les chefs somalis sont seuls responsables de cet état de choses. Les acquis ne pourront être consolidés et de nouveaux progrès enregistrés que lorsque les nombreuses factions somaliennes et en particulier leurs dirigeants décideront de chercher sérieusement ensemble à parvenir à un règlement politique durable propre à assurer la stabilité dans leur pays. À cet égard, le report répété de la conférence de réconciliation nationale et de sa réunion préparatoire suscite une vive préoccupation et une profonde déception chez ceux qui se sont donné tant de mal pour aider la Somalie. Des conférences régionales comme celle du Bas Djouba peuvent réduire l'insécurité et favoriser la réconciliation nationale, mais leurs résultats importeront peu tant que la tendance actuelle persistera, c'est-à-dire que les factions se multiplieront.

56. Dans ces conditions, on peut parfaitement comprendre que la communauté internationale se demande, vu la vive préoccupation qu'une telle situation lui cause, jusqu'à quand on attend d'elle qu'elle continue de travailler à la réconciliation nationale en Somalie. Le report systématique des conférences, l'apparition de nouveaux sous-groupes et l'absence d'un cadre de réconciliation clairement défini ont créé l'impression que les pourparlers entre responsables somalis à divers niveaux pourraient se poursuivre indéfiniment. On a également l'impression qu'en dépit des longues épreuves endurées par le peuple somali, certains responsables somalis ne sont toujours pas disposés à renoncer à leurs ambitions personnelles et leur appétit de pouvoir pour favoriser l'instauration d'une paix durable en Somalie.

57. Par conséquent, je signale une fois de plus aux responsables somalis que la communauté internationale a engagé beaucoup de ressources et fait preuve de beaucoup de patience en Somalie parce qu'elle espérait pouvoir rétablir la paix et rendre à ce pays son autonomie. La communauté internationale ne saurait soutenir cet effort indéfiniment dans un monde déchiré par d'innombrables conflits, avec leur cortège de souffrances qui réclament son attention. Il est essentiel que les responsables politiques somalis redoublent d'efforts pour parvenir à un accord fondé sur le pluralisme et la tolérance mutuelle afin de redonner à la communauté internationale la conviction qu'elle pourra mener à bien sa mission en Somalie d'ici à mars 1995.

58. En attendant, j'ai demandé à mon nouveau Représentant spécial d'étudier à fond les perspectives de réconciliation nationale en Somalie. J'ai également décidé de procéder à une évaluation globale des effectifs militaires actuels d'ONUSOM II. Je ne suis pas sûr que la situation actuelle permette à la Force de contribuer assez efficacement au maintien de la sécurité pour justifier ses effectifs et son budget. Plus de la moitié des effectifs sont actuellement à Mogadishu sans pouvoir, à leur corps défendant, faire quoi que ce soit pour réduire les problèmes de sécurité créés par de violents combats interclaniques.

Le succès d'ONUSOM II dans ce domaine a été diplomatique plutôt que militaire. Je suis donc porté à croire que l'on peut commencer à réduire les troupes en place dans le cadre des opérations d'ONUSOM II. Par conséquent, je compte dépêcher sous peu du Siège une mission spéciale pour discuter avec mon Représentant spécial et le commandant de la Force de l'ampleur d'une telle réduction et me présenter des recommandations précises. Bien entendu, cette mission tiendra tout particulièrement compte de l'avis des organismes humanitaires et des ONG. Les tâches essentielles consistant à assurer la sécurité du personnel d'ONUSOM II et des programmes et personnel d'assistance humanitaire demeureront prioritaires quelle que soit la nouvelle forme que revêtira la composante militaire d'ONUSOM II, surtout compte tenu de la récente embuscade qui a été tendue à ses forces, comme il est indiqué au paragraphe 27 ci-dessus.

59. Il est évidemment essentiel aussi que les organismes humanitaires et les ONG disposent de ressources suffisantes pour pouvoir maintenir leurs efforts. J'exhorte la communauté internationale à accroître son soutien financier en faveur de leurs programmes dans les mois à venir.

60. J'ai continué à m'entretenir de la situation en Somalie avec les secrétaires généraux de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation de la Conférence islamique en vue de renforcer notre coopération dans la recherche d'une paix durable. Je saisis cette occasion d'exprimer ma gratitude à ces trois organisations pour la coopération et le soutien qu'elles ont apportés à l'ONU en Somalie.

61. Pour conclure, j'exprime ma profonde gratitude à M. Lansana Kouyate qui, en sa qualité de Représentant spécial par intérim, a fait preuve d'un dévouement et d'une habileté exceptionnels dans la recherche d'un compromis entre les responsables somalis. Je reste confiant que son successeur, M. James Victor Gbeho, qui prend ses fonctions à un moment critique, saura mettre à profit sa longue expérience pour faire déboucher les négociations sur un règlement politique durable en Somalie. Je remercie aussi profondément le commandant de la Force, le général Aboo Samah Bin Aboo Bakar et tout le personnel civil et militaire d'ONUSOM II, les organismes des Nations Unies et les ONG, ainsi que leurs collègues somalis, pour le courage et la détermination dont ils continuent de faire preuve dans l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées dans cette délicate et dangereuse mission. Je tiens enfin à rendre hommage à la mémoire des membres d'ONUSOM II, des organismes humanitaires et des ONG qui ont consenti le sacrifice suprême pour atténuer les souffrances des populations et rétablir la paix en Somalie.

Note

¹ Le statut juridique de plusieurs districts continuant de faire l'objet de discussions entre les responsables d'ONUSOM II et des communautés locales somaliennes, le nombre total de districts qui existeraient en Somalie n'est pas établi avec précision.
